

l'Assemblée Générale Extraordinaire, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par l'Assemblée précédemment citée ; l'actif du patrimoine est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

POUR APPROBATION en date du : 18 janvier 2014 à Saint-Paul la Coste.

Le Président : Emilien Poujoulas

Le Trésorier : Edith Glardon

La Secrétaire : Nicole Nottet